

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20
 Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTON, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
 On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
 Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
 RÉCLAMES 50
 La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.							
Arrivées à	Départs de	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir. } Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 3 Mars.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Nous apprenons de source certaine que, dans une circonstance récente, S. M. l'empereur d'Allemagne a exprimé à M. le vicomte de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin, toute sa satisfaction de l'accord qui n'avait cessé de régner, pendant la conférence de Constantinople, entre le représentant de l'Allemagne et le représentant de la France.

C'est là une bonne nouvelle, qui coïncide avec des informations meilleures sur la question orientale. On croit que la Russie est disposée à se montrer conciliante et même à démobiliser son armée, si les réponses des puissances à la circulaire du prince Gortchakoff fortifient l'accord de l'Europe, et sont de nature à contraindre la Turquie à exécuter les réformes adoptées par la Conférence de Constantinople. Quoi qu'il arrive, la solution ne peut pas tarder. Le mois de mars ne s'écoulera pas probablement, sans que l'incertitude actuelle ait pris fin ou ait beaucoup diminué.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Les nouvelles de Saint-Petersbourg sont en ce moment très contradictoires ; les uns annoncent la paix, les autres font redouter la guerre ; mais il y a dans ces contradictions mêmes les symptômes d'un état nouveau qui vaut mieux que l'état ancien.

Depuis quelque temps la partie diplomatique du gouvernement russe gardait un silence et une immobilité dont l'Europe s'inquiétait d'autant plus que l'administration de la guerre en profitait pour presser et pour étendre ses armements. La parole et l'action étaient presque exclusivement aux militaires. Comment n'aurait-on pas craint qu'après avoir réuni sur le Pruth une armée si considérable, et qui le devient tous les jours davantage, la Russie ne pût pas résister à la tentation de s'en servir ? Dès maintenant, ce sera une difficulté pour la Russie que de licencier une partie de son armée et de renvoyer dans leurs foyers un grand nombre de soldats et d'officiers. Ainsi, par le fait même de l'inertie, peut-être de l'irrésolution des hommes politiques, la guerre devenait de jour en jour plus inévitable. Que faisait pourtant la diplomatie russe ? Elle attendait la réponse des puissances à la circulaire du prince Gortchakoff. Elle l'attend encore avec impatience ; elle la réclame avec insistance ; mais elle se préoccupe déjà de l'attitude qu'elle devra prendre après l'avoir reçue, et il n'est pas impossible que cette attitude soit très pacifique.

Pour ce qui est de la réponse elle-même, les débats qui viennent d'avoir

lieu en Angleterre ne laissent aucun doute sur l'esprit dans lequel elle sera conçue. Les discours de lord Beaconsfield, de lord Derby, de Gathorne-Hardy ont clairement indiqué les intentions du gouvernement anglais. Les autres gouvernements de l'Europe attendent que l'Angleterre ait parlé pour prendre à leur tour la parole. La réponse des puissances sera donc ce qu'elle doit être dans l'intérêt de la paix, et la Russie qui le sait bien, se demande par avance ce qu'elle devra faire.

Le parti de la paix rentre en scène à St-Petersbourg ; nous espérons qu'il l'emportera. Le gouvernement russe n'a-t-il pas toujours déclaré qu'il ne se laisserait pas entraîner en Orient à une action isolée, qu'il voulait marcher avec l'Europe, ou fort de son appui moral ? Au moment de prendre une décision définitive, le czar Alexandre songera, en son âme religieuse, à la responsabilité terrible qui lui incombe, il reconnaîtra que l'honneur ne l'oblige pas à faire la guerre, et que l'intérêt et l'humanité lui conseillent de l'éviter. Déjà des nouvelles pacifiques arrivent de Saint-Petersbourg ; il est vrai qu'elles sont contredites par des nouvelles moins satisfaisantes ; mais que signifient ces alternatives favorables et défavorables, sinon que la question de paix ou de guerre est décidément posée et qu'elle sera prochainement résolue ? Chacun des deux partis est sur le point de se livrer à son dernier effort.

Puisse la Russie s'arrêter enfin dans la voie imprudente où sa générosité l'avait engagé ! L'Europe l'y a suivie d'abord, l'Europe a pris part à la Conférence de Constantinople, et si les résistances de la Porte sont en effet un acte blessant, ce n'est pas la Russie seule, c'est l'Europe entière qui a dû ressentir le coup. Pourquoi donc la Russie montrerait-elle une susceptibilité que d'autres n'ont pas éprouvée ? L'Europe a été à la conférence ; elle ne se croit pas obligée pour cela de tirer l'épée. La Russie, plus vive et plus prompte, a presque tiré la sienne ; qu'elle la remette au fourreau et ne rompe pas l'union pacifique du continent !

La feuille bonapartiste de Cahors vient de publier sur l'ex-prince impérial et M. Rouher l'un des articles les plus facétieux que nous ayons jamais lu.

Il s'agit du voyage que M. Rouher vient de faire en Italie auprès de l'ex-prince impérial, voyage qui assure-t-on avait pour but la conciliation du prince des dîners gras du Vendredi-Saint avec le rejeton fort innocent de la dynastie du partage de la France. Cette innocence devrait bien le protéger contre de pareilles élucubrations.

M. Rouher a eu, d'après le récit de la feuille en question, une série quotidienne d'entrevues avec l'ex-prince impérial. « Les sujets de ces conférences étaient indiquées » par le prince lui-même, chez qui

l'envie et le BESOIN de s'instruire » semblent irrésistibles. »

Comment ! vous osez dire que le fils de Napoléon III, dont vous voulez faire un Empereur depuis qu'il a atteint 18 ans, a BESOIN de s'instruire ! Et vous ajoutez que ce BESOIN semble irrésistible, au lieu de déclarer tout au moins qu'il est absolument irrésistible !! Mais, en vérité, votre langage est d'une irrévérence déplorable. Ce n'est point ainsi qu'il faut parler d'un adolescent auquel vous prétendez donner le droit de gouverner tout seul trente-six millions d'hommes, c'est-à-dire sept ou huit millions de pères de famille qui se garderaient bien de confier à l'un de leurs fils de 20 ans le soin de diriger la maison, de tout acheter, de tout vendre, de cultiver à leur gré, et de tenir les cordons de la bourse.

Le prince a voulu ensuite, « profiter de ce qu'il avait sous la main l'homme le plus solidement instruit qui ait existé depuis longtemps en France, éclaircir les points obscurs que lui avaient laissés ses études. » Encore une irrévérence ! Dire qu'il y a des points obscurs dans l'éducation du prince, n'est-ce pas un manque de respect tout à fait répréhensible ?... Mais quels sont ces points obscurs ? Aurait-on par hasard enseigné au fils de Napoléon III que Metz, Strasbourg et Colmar sont encore les chefs-lieux de trois départements français ? Lui aurait-on mal indiqué les dates des guerres incessantes de Napoléon I^{er} et de Napoléon III, et M. Rouher aurait-il été obligé de tenir le petit discours suivant :

« Le premier Empire a duré quinze ans environ : guerre en 1805 ; guerre en 1806 ; guerre en 1807 ; guerre en 1808 ; guerre en 1809 ; guerre en 1812 (un million d'hommes périssant en Russie) ; guerre en 1813 ; guerre en 1814 ; guerre en 1815. Le second Empire a duré dix-huit ans environ : guerre en 1853, 1854, 1855, 1856 ; guerre en 1859 ; guerre au Mexique en 1862, 1863, 1864, 1865, 1866, 1867 ; guerre de Chine pendant la guerre même du Mexique ; guerre contre l'Allemagne en 1870. »

M. Rouher a raconté à ses collègues, qu'il avait dû conférer longuement avec le Prince sur la question du Budget français. Ceci est parfait, et nous sommes d'avis que, effectivement, la conversation a dû être longue ; car évidemment on a dû énumérer tous les emprunts, toutes les dépenses de guerre, toutes les indemnités

payées aux envahisseurs de la patrie, toutes les sommes votées pour l'entretien des Cosaques, des Anglais, des Prussiens, des Bavaurois, des Saxons, etc., etc., attirés chez nous par la politique des deux Napoléon, et qu'il a fallu loger et nourrir dans nos villes pendant plusieurs années. Ainsi que nous le disions ces derniers jours, la Restauration et le Gouvernement de 1830 n'ont grevé le Grand Livre de la Dette publique que de 585 millions, défalcation faite des rentes amorties par eux. Par conséquent les deux Napoléon nous coûtent matériellement et chiffres authentiques sous les yeux : 1^o 24 milliards et demi environ de dette sur 25 milliards ; 765 millions environ d'intérêts par an sur 800 millions.

Poursuivons le récit : « Le Prince a dit combien il avait approuvé l'intervention de M. Jolibois dans le débat relatif à l'indépendance de la magistrature. » M. Rouher, en digne magister, a-t-il fait remarquer au jeune élève, que lors du 2 décembre, cette indépendance de la magistrature se traduisait par l'exil et la révocation des juges inamovibles ?

« Le projet de loi présenté sur la condition des sous-officiers a vivement intéressé le Prince. » Les sous-officiers !... Et pourquoi ne rien dire des officiers ?... Pensez-vous qu'il est plus facile de gagner les uns que les autres ? On se trompe ; car l'armée, c'est la nation, et une fois quelques vieux chefs disparus (ce qui arrive successivement et à grands pas), il ne restera sous les drapeaux que des français étrangers aux faveurs de l'Empire, et animés d'une généreuse indignation contre la dynastie qui a causé tous nos désastres.

Après les détails des entretiens scolaires des deux interlocuteurs, l'auteur du récit nous parle des visites de M. Rouher dans Rome, et surtout de sa visite au Saint-Père. Il s'exprime ainsi : « M. Rouher voulut que sa première visite fût pour le Vatican ; il se réservait d'aller plus tard au Quirinal. » On pourrait trouver ces lignes odieuses quand on songe aux immenses épreuves de la Papauté.

Nous aimons mieux aujourd'hui prendre la chose sous le côté grotesque. Ratapoil, qui a fait la guerre d'Italie, qui a détruit la souveraineté temporelle du Saint-Père, qui a marié le vaillant Jérôme Bonaparte avec une fille de Victor Emmanuel, et qui s'est fait l'allié et le collaborateur de Garibaldi, cet illustre Ratapoil, ce scrupuleux Ratapoil juge indigne de lui de se

présenter d'abord chez le roi d'Italie et les ministres, et entend faire préalablement ses dévotions et ses actes de contrition !... Eh bien ! Messieurs du clergé, fiez-vous-y.

Le récit se termine en nous annonçant que M. Rouher s'éloignera de Rome, emportant des souvenirs et des impressions pour le RESTE DE SA VIE. Voilà le seul mot profondément vrai de cette histoire récréative. M. Rouher n'aura plus le fardeau des affaires, il peut consacrer le reste de sa vie aux souvenirs et aux impressions du passé. En rentrant chez nous, il a laissé au-dehors le représentant de l'Empire, victime malheureuse des fautes criminelles de sa race : cela suffit au repos de la France ; et si M. Rouher veut réfléchir pendant les derniers jours de son existence agitée, qu'il réfléchisse tout à son aise, et qu'il écrive même ses Mémoires suivant l'habitude ancienne des politiques fameux en retrait d'emploi.

Les questions religieuses DANS LES RÉUNIONS PUBLIQUES

On s'est ému, dans le parti républicain, du refus que M. le ministre de l'intérieur a opposé à la demande de M. Loyson. L'ancien carme voulait faire des conférences sur la religion, dans la salle du Théâtre-Italien ; l'endroit était singulièrement choisi ; mais passons sur ce point ; la loi ne permet pas de traiter des sujets religieux dans une réunion publique, sans une autorisation ; la permission qu'il réclamait ne lui a pas été accordée. Le ministre de l'intérieur en mettant son veto sur les conférences annoncées, n'a fait qu'user du droit que la loi lui donne, et, du moment qu'elle le lui donnait, il ne pouvait se dispenser d'en user.

Toutes les raisons qui ont motivé la disposition relative à la discussion des questions religieuses dans les réunions publiques existent avec une force particulière dans le cas présent. M. Loyson, par son passé, par sa position actuelle, n'est point homme à pouvoir traiter des sujets de cet ordre sans quelque dommage pour la paix des esprits, sans offense pour la conscience de beaucoup de personnes, sans soulever une vive irritation chez les uns, sans exciter chez les autres des passions agressives.

Certains hommes regrettent d'être privés d'un amusement, mais nous n'en félicitons que plus franchement l'autorité de ne pas le leur avoir accordé.

De par la loi, il ne lui était pas possible de rester neutre, si elle ne refusait pas la permission, elle acceptait la responsabilité d'une chose qu'il ne tenait qu'à elle d'empêcher. M. Jules Simon a refusé, et il a bien fait.

Ajoutons qu'il ne pouvait faire autrement avec notre législation sur les réunions publiques et sur l'exercice des cultes. Ceux qui dans son parti sont fort disposés à le désapprouver en cette occasion, ont donc à s'en prendre à nos lois; qu'ils en proposent l'abrogation, s'ils le veulent, mais tant qu'elles existent, qu'ils permettent à un ministre même de leurs amis de les appliquer.

L'interdiction de parler des matières religieuses dans les réunions publiques dérive de la disposition légale qui n'admet en France que l'exercice des cultes reconnus. Notre législation ne met pas de limites à la liberté de conscience, c'est-à-dire au droit que nous avons de n'adhérer dans la pratique qu'aux croyances religieuses dont nous sommes intimement convaincus, ou de n'adhérer à aucune s'il nous plaît. A cet égard, nous le répétons, la liberté est complète; elle ne l'est plus quand il s'agit de pratiquer publiquement le culte de notre choix, puisqu'elle est bornée, dans ce cas, aux religions reconnues par l'Etat.

Cette limitation, qui est justifiée par des considérations d'ordre public, de paix morale, n'est point, à prendre les choses d'une manière générale, une gêne pour la conscience, et nous doutons que même, en ce qui touche la liberté, on gagnât beaucoup à la faire disparaître; en tout cas elle existe; son abrogation ou son maintien est une trop grave question pour que M. Jules Simon ait pu prendre sur lui de la trancher, le pouvoir législatif aurait seul le droit de la résoudre.

De ce qu'il n'existe pas en France une liberté illimitée dans l'exercice des cultes, de ce que l'autorité croit devoir garder quelques garanties contre la multiplicité des sectes, de ce qu'elle ne concède pas à toute religion qui se fonde en opposition avec les cultes reconnus le droit immédiat d'être pratiquée publiquement, il ne s'ensuit pas que les sectateurs d'une nouvelle doctrine soient durement restreints; il leur reste la liberté de la soutenir, de la propager par leurs écrits.

Cette liberté de la pensée et de la presse ne suffit pas à M. Loysen; il a été moine, et, quoique marié, il ne prétend point cesser d'être prêtre; il voudrait prêcher encore; c'est justement ce que l'autorité ne peut lui permettre. On écrit sur toutes choses en France, sur la religion, comme sur la politique, et, pourvu qu'on le fasse sans outrages, on a la liberté de discuter; mais pour prêcher, c'est autre chose, il faut appartenir à un culte reconnu. Telle est la loi; nous ne voyons pas comment elle ne maintiendrait pas cette restriction à moins qu'elle n'en veuille plus maintenir aucune, et qu'elle n'admette comme dans la république américaine le droit de l'exercice public pour tous les cultes possibles et toutes les religions imaginables.

(Moniteur universel).

INFORMATIONS

M. le général duc d'Aumale vient de vendre les propriétés qu'il avait en Angleterre.

Mardi soir, à l'hôtel du duc d'Aumale, au faubourg Saint-Honoré, avait lieu une réunion tout intime. Le maître de la maison avait simplement à faire part du mariage de sa nièce, fille du duc de Montpensier, avec le roi d'Espagne, son cousin.

Le mariage sera célébré dans la seconde quinzaine du mois d'avril.

La crise de chômage dont souffre

la population ouvrière de Lyon est un fait indéniable. Mais l'intempérance et l'exagération de langage de M. Ordinaire, s'il ne l'ont pas créée, l'ont du moins précipitée et aggravée.

Ainsi que l'a écrit M. Arlès-Dufour l'un des principaux commerçants de Lyon et l'un des vétérans du républicanisme, en criant par dessus les toits que les magasins des fabricants d'étoffes de soie regorgeaient de marchandises, M. Ordinaire a donné aux acheteurs d'Amérique un avertissement dont ils ont profité. Ils ont contremandé les commandes qu'ils avaient faites, dans le but d'attendre une baisse de prix, qui leur paraissait inévitable.

M. Ordinaire avait exagéré en cela comme il exagère en toute chose, ne songeant qu'à mettre sa petite personnalité en évidence et pensant moins à appeler la sympathie sur les ouvriers sans travail de Lyon, que l'attention sur lui. Il n'a réussi qu'à augmenter le mal et c'est en dehors de lui que le bien s'est fait.

La chambre de commerce de Lyon a pour président M. Gallione et pour secrétaire M. Sevéne, tous deux attachés au gouvernement de la République. On ne peut donc pas plus suspecter leur impartialité qu'on ne peut nier leur compétence. Tous deux ont adressé officiellement à M. le ministre du commerce et de l'agriculture une lettre qui confirme ce qu'avait déjà écrit M. Arlès-Dufour à la charge de M. Ordinaire.

Cette lettre jette une vive lumière sur les causes et les effets de la crise de chômage dont souffre en ce moment une partie de la population ouvrière de la seconde ville de France.

Le dévouement de tous, dit la chambre de commerce de Lyon, sera plus fort que les épreuves qui nous sont infligées, et ces épreuves passées, notre industrie se retrouvera debout, sans avoir rien perdu de sa force et de sa grandeur.

A l'heure même où cette lettre parvenait au ministère du commerce et de l'agriculture, la sollicitude du Maréchal-Président répondait à cet appel fait au dévouement de tous.

Madame la duchesse de Magenta donnait l'impulsion la plus ardente et la plus fructueuse au bal de bienfaisance qui a réuni dans la salle de l'Opéra la société parisienne, désireuse de faire une manifestation sympathique pour les souffrances et les misères de la population ouvrière de Lyon. Cette fête a été l'événement de la journée de mardi; on sait quel en a été le superbe résultat.

Les travaux de l'Exposition universelle.

Les travaux du Champ-de-Mars commencent à prendre figure. Sur 70,000 mètres cubes de maçonnerie qui sont à exécuter, 44,000 sont achevés. Les fondations ont été faites dans de bonnes conditions. On a déjà extrait de la Sablière, ouverte devant l'Ecole militaire 60,000 mètres cubes de sable et de gravier. On ira jusqu'à 80,000. Pour les travaux du Champ-de-Mars, on doit exécuter 160,000 mètres cubes de déblais, dont la moitié est achevée. On s'occupe actuellement de remblayer le parc qui précédera l'Exposition. Ce parc a 11 hectares. Le palais mesure 1,060 mètres de long sur 500 de large. Du côté de la Seine, où le sol a été surélevé à différentes époques, on est obligé d'établir des fondations à 5 m. 50 de profondeur. 1,500 ouvriers sont employés aux constructions et aux terrassements. L'état sanitaire des chantiers est excellent. Le Champ-de-Mars, nivelé de l'Ecole militaire au pont

d'Iéna, sera à la côte de 35 m. 75 au dessus du niveau de la mer. Au Trocadéro, les travaux marchent avec la même activité. Le palais des fêtes s'élève déjà à trois mètres au dessus du sol. On régularise les abords de la place. De nouvelles voies sont ouvertes. Les écuries de la compagnie des omnibus, qui s'avançaient en pointe sur la place, ont été démolies. On procède aux déblais des terres sur lesquels ces bâtiments étaient élevés. En même temps on met l'avenue Malakoff en rapport avec la place, en nivelant le terrain.

Un mur de soutènement a été construit sur la partie de la rue Franklin surélevée par suite de l'abaissement du sol. Des parapets y seront établis. Le palais des fêtes, dont les soubassements sont achevés, vus d'en bas, présente avec ses ailes, chacune d'un développement de 505 mètres, un immense fer à cheval, qui embrasse la presque totalité du Trocadéro pour la construction de la cascade, il a été décidé qu'on ferait venir des rochers de la forêt de Fontainebleau.

VARIÉTÉS

Histoire générale de Languedoc, par dom DEVIC et dom VAISSETTE, nouvelle édition enrichie de notes, dissertations, inscriptions, etc., etc., et continuée jusqu'en 1790. — 14 beaux volumes in-4° avec album. — Toulouse, Edouard Privat, éditeur.

Voici maintenant comment ce loyal écrivain parle, dans le même journal, de la grande publication qui nous occupe:

« Parmi toutes les réimpressions qui ont depuis vingt ans caractérisé notre histoire bibliographique, il n'en est peut-être pas de plus intéressante que celle de l'*Histoire de Languedoc*, par D. Vaissette. Mais cette œuvre avait vieilli. Depuis la mort du savant bénédictin la science a marché. On a découvert une foule de documents nouveaux. On a rectifié un certain nombre d'erreurs et mis en lumière un certain nombre de faits obscurs. Il y a plus: la philologie a fait d'étonnants progrès, et l'on sait aujourd'hui établir un texte roman avec une précision que les derniers siècles ne soupçonnaient même pas. Or, il faut avouer que les pièces publiées par D. Vaissette ont été imprimées trop rapidement et que les fautes y abondent. Une réimpression était d'autant plus nécessaire que la première édition était devenue rarissime. Mais il fallait un certain courage pour entreprendre une œuvre d'aussi longue durée. Plus de vingt érudits sont attachés à ce labeur, et l'on a choisi, dans chaque spécialité, le nom le plus autorisé. Les textes provençaux apparaîtront enfin avec la pureté de leur belle langue. Les dissertations et les notes sont plus que doublées. Bref, nous accusons parfois les Gascons et les Languedociens de quelque habileté; mais M. Privat a donné au proverbe un démenti formel; il donne deux fois plus qu'il n'a promis. » (Monde, 4 décembre 1874).

Voici un autre juge non moins autorisé; — M. Léon Aubineau, dans l'*Univers* du 6 mai 1876, parle d'abord de l'ouvrage, de son origine et de la nouvelle édition:

« L'*Histoire du Languedoc* de Dom Vaissette est citée parmi les plus célèbres et les plus importants travaux des Bénédictins. Cette grande publication a été faite sous le patronage, aux frais et sous la surveillance des Etats du Languedoc. Pendant plus de trente ans, ces Etats ont fourni la pension de deux bénédictins chargés de recueillir les matériaux et d'écrire l'histoire de la Provence... Les volumes de la nouvelle édition, que nous avons sous les yeux, sont merveilleusement exécutés. On dirait le caractère et

le papier choisis par les Etats, et l'impression surveillée par les Bénédictins. Je ne parle pas encore des planches et des cartes qui doivent être livrées au cours de la publication. »

Le critique de l'*Univers* examine ensuite le caractère doctrinal de l'œuvre primitive et les tendances manifestées dans l'œuvre nouvelle.

« Il s'agit de continuer l'œuvre de D. Vaissette et de la mettre au courant de toutes les découvertes et de toutes les recherches de l'érudition moderne: Sigillographie, numismatique, diplomatique, épigraphie, archéologie verront beau jeu. Peut-être, au milieu de savants, manquera-t-il un cathéchiste canoniste romain et quelque peu syllabiste! »

Dom Vaissette, fort érudit et fort aimable, ingénieux et fin, était de son temps, de sa nation et de sa congrégation; il compte parmi les opposants à la bulle *Unigenitus*. Cela dénote une trempe d'esprit, et démontre une faiblesse de l'historien. Ses opinions sont toutes faites sur certains points. Il y a de la discrétion et du calcul; ses démarches sont réservées et mesurées; mais évidemment il se dégage autant que possible des questions religieuses. »

M. Aubineau choisit ici un point particulier de l'histoire: la propagation de la foi dans les Gaules, et montre « les procédés échappatoires de D. Vaissette, ses hésitations et ses contradictions, ses lacunes. » Cette question importante a été traitée dans la nouvelle édition, par M. Mabile, récemment enlevé à la science. La *Gazette du Languedoc* a discuté, regretté même les conclusions et certains arguments de ce travail. L'*Univers* continue en ces termes:

« Nous reconnaissons d'ailleurs la droiture de l'annotateur. Le culte de l'académie des inscriptions et belles-lettres en l'égarant n'a pas gâté la sincérité de son âme. C'est sans hostilité pour la sainte Eglise qu'il écrit de la sorte. Pour rien au monde, il ne voudrait ni la contrister ni la déprécier. On n'en saurait dire peut-être autant de dom Vaissette, et tous ses procédés d'omission semblent fort bien réfléchis. Sans doute, il écrivait au milieu de difficultés, et le patronage des Etats de Languedoc n'était pas exempt de charges. Aussi trouve-t-on fort plausibles les motifs que M. Dulaurier attribue à sa résolution d'arrêter son travail à la mort de Louis XIII. Les articles de 1682 et la révocation de l'édit de Nantes étaient des points délicats à toucher. Il est peut-être à craindre que le continuateur n'y déploie pas une extrême légèreté de mains. »

« Ce complément, d'ailleurs, quel qu'il soit, ne nous empêchera pas de reconnaître l'importance du service que les nouveaux éditeurs rendent aux lettres, en publiant, avec toutes ses preuves, l'ensemble du grand travail des bénédictins. La reproduction en est vraiment admirable; et le souci du libraire de rendre commode l'usage de cette réimpression, l'a engagé à noter en marge la pagination de l'édition originale. Cela facilite les recherches et les vérifications; et cette considération encore a son importance pour un livre aussi souvent cité que l'*Histoire générale de Languedoc*. L'exécution de ces beaux volumes qui, malgré les défauts des auteurs et des confirmateurs, ont leur place assurée dans toutes les bibliothèques sérieuses, fait le plus grand honneur aux presses de M. Ed. Privat. L'ouvrage sera vraiment un monument de la typographie de Toulouse. Nous en souhaitons le succès et le prompt achèvement. » (Univers, 6 mai 1876).

Si M. Aubineau semble regretter que l'esprit de dom Vaissette ait été trop fidèlement suivi par quelques-uns des annotateurs, M. Maris Sepet, dans l'*Union*, paraît craindre, au contraire, qu'il ne soit pas toujours suivi avec assez de fidélité. Cela prouve les difficultés réelles que présentent de pareils

travaux, et combien il est peu aisé de démêler toujours la bonne voie, de ne s'en écarter jamais:

« Le texte des Bénédictins a été exactement reproduit, et c'est seulement en notes ou en appendices que figurent les additions ou rectifications des collaborateurs dont M. Edouard Privat s'est assuré le concours, et dont la compétence n'est pas douteuse, mais qui ne sont peut-être pas tous et toujours précisément animés du même esprit que les deux éminents religieux auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Nous n'avons pas besoin de dire d'ailleurs combien l'*Union*, fidèle aux traditions dont elle a la garde, approuve les grandes entreprises scientifiques du genre de celle à laquelle le courageux éditeur de Toulouse a voulu attacher son nom. (Union du 20 janvier 1877).

Nous avons reproduit les critiques les plus sévères, et même les simples craintes exprimées jusqu'à présent au sujet de cette nouvelle édition. Partout ailleurs, dans les nombreux articles qui lui ont été consacrés, comme pour tout ce qui regarde la valeur scientifique et les soins matériels de l'exécution, les éloges sont prodigués sans aucune réserve.

Mais voici qui devra contenter pleinement les plus difficiles. On nous assure que le consciencieux éditeur, pour montrer la sincérité, la loyauté de ses intentions, et jusqu'à quel point il désire perfectionner son œuvre, a pris une résolution à laquelle on ne saurait trop applaudir.

Il s'agirait de couronner la nouvelle *Histoire générale de Languedoc* par un quinzième volume complémentaire et rectificatif. Les découvertes les plus récentes de la science historique, les investigations de la dernière heure, les communications, les rectifications vraiment dignes d'intérêt, les thèses capitales sur des matières encore controversées, — celle, par exemple, à laquelle nous avons fait allusion, sur la propagation du christianisme dans les Gaules, dès le premier siècle, — trouveraient là leur place. Pour l'honneur de notre province et pour le plus grand intérêt de la publication elle-même, nous désirons vivement que cette résolution s'accomplisse.

L'abbé DAILLÉ DE SAINT-PROJET, chanoine.

CHRONIQUE LOCALE ET MÉRIDIIONALE.

Le *Courrier du Lot* nous prodigue ses injures courantes pour avoir constaté que MM. le comte Murat et de Valon s'étaient abstenus de voter, dans la question de savoir si la proposition Laisant, qui réduit le service militaire de cinq années à trois années, serait prise en considération. Rien n'est plus naturel, rien n'est plus beau, rien n'est plus héroïque, suivant le *Courrier du Lot*, que l'abstention des deux représentants bonapartistes de l'arrondissement de Cahors. Il en donne deux raisons. La première c'est que le fond de la question est grave. Est-ce que par hasard l'arrondissement de Cahors n'aurait des députés que pour voter sur les projets qui ne sont pas graves du tout? La deuxième raison, c'est qu'en signalant l'abstention de MM. le comte Murat et de Valon nous avons oublié le proverbe: *Dans le doute, abstiens-toi*. C'est vrai, nous avons commis cet affreux oubli, et en voici le motif: Il ne s'agissait pas de trancher la question de trois ans ou de cinq ans, mais bien de décider si cette question serait examinée. Nous ne croyons pas encore qu'il y eût là un de ces formidables

problèmes, devant donner naissance au doute cruel et profond qui travaille parfois les grandes intelligences. Du reste, les bonapartistes seuls ont douté, tandis que M. Thiers a jugé la proposition Laisant assez importante pour en repousser la prise en considération, et pour la combattre ensuite dans le 8^e bureau de la Chambre des députés, où on l'a entendu, sortant de son long silence, prononcer un discours dont voici le résumé :

Messieurs, Mon opinion sur notre régime militaire est connue depuis bien longtemps; mais j'attache une telle importance à cette question que j'ai tenu à prendre part aux délibérations du bureau.

On a voulu fixer le service à cinq ans; l'essai a été fait, il n'est pas heureux.

En ce qui concerne les sous-officiers, notamment, cet essai a été malheureux. Au point de vue de l'artillerie, le matériel et le personnel sont en excellent état; mais, pour l'infanterie, il n'est pas douteux que la réduction du service militaire a été très nuisible à nos sous-officiers.

En général, on ne peut pas faire un bon sous-officier en trois ans; voilà la vérité. Assurément, il y a des exceptions; mais ce n'est pas pour les exceptions qu'on fait les lois.

L'armée a une rivale redoutable : l'industrie.

L'industrie donne aux ouvriers huit francs, dix francs par jour; l'armée, avec trois ans de service, n'a rien de pareil à offrir. Il faut donc que nos institutions militaires lui viennent en aide. Avec le service de sept ans, l'armée était une carrière; aujourd'hui il n'en est plus de même.

On cite l'armée prussienne: on se trompe. Il y a en Prusse une race militaire : c'est la petite noblesse, brave, assez instruite, qui n'a pas d'autre carrière que la carrière des armes. Ce sont là des cadres excellents. Mais depuis dix ans, bien loin de songer à diminuer le service militaire, on fait de grands efforts pour en augmenter la durée. Il y a quelques années, le service militaire était de dix-huit mois; il a été élevé successivement à deux ans, puis à deux ans et demi.

En Europe, l'opinion est unanime sur ce sujet. Il n'y a pas un général qui ne soit de mon opinion : c'est vous dire que je ne puis pas être partisan de la réduction du service militaire à trois ans.

Assurément, je ne suis pas de ceux qui croient à une guerre imminente, et je pense que beaucoup se font une idée tout-à-fait fautive sur les idées vraies de l'Europe à ce sujet; mais, enfin, il faut bien reconnaître que la situation n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était il y a cinquante ans. L'idée de stabilité et de paix n'est

plus l'idée dominante : chaque peuple compte sur son armée pour le soutenir.

Eh bien ! il ne suffit pas d'avoir des hommes, il faut avoir des soldats, et on n'a de soldats que lorsqu'ils ont pris la longue habitude du service et de la discipline. Rappelez-vous ce qu'a fait l'empereur Napoléon avec ces trente mille hommes de vieille garde.

Ne nous exagérons donc pas les périls de la situation présente, mais constatons aussi que l'Europe n'a plus la stabilité qu'elle avait il y a cinquante ans, et ne touchons à rien qui puisse désorganiser notre armée.

Depuis que j'ai quitté le pouvoir, je me suis abstenu de prendre part aux discussions publiques, car, à aucun degré, je ne veux rien faire qui puisse être une attaque contre le gouvernement actuel. Mais, aujourd'hui, j'estime que l'intérêt du pays est en jeu; et je me suis décidé à faire connaître mon sentiment, d'abord à la commission et puis à la tribune.

CASERNEMENT.

Emprunt d'un million.

5^e PARTIE 450,000 FRANCS.

Le Maire de la Ville de Cahors,

Vu la loi du 4 août 1874,

Vu le décret du Président de la République, en date du 24 novembre 1874, qui autorise la ville de Cahors à contracter, pour l'extension du casernement, un emprunt d'un million, dont 639,000 francs sont destinés aux avances à faire à l'Etat.

Considérant qu'il y a lieu, comme pour les précédents emprunts, de recourir au crédit public;

Arrête :

Art. 1^{er}. Il sera ouvert, à la recette municipale de Cahors, une souscription publique de neuf cent huit obligations, de quatre cents francs (400 fr.) chacune.

Art. 2^e. Les obligations, souscrites pour le receveur municipal et visées par le Maire, seront remboursables en neuf annuités, à partir du 25 juillet 1879. (25 septembre 1879).

Art. 3^e. Au moment de la souscription, chaque souscripteur versera, à titre de garantie, une somme de dix francs (10 fr.) par obligation.

Art. 4^e. La solde du versement sur les obligations souscrites, sera effectué le 20 mars 1877.

Art. 5^e. Tout souscripteur qui, à l'échéance sus indiquée, n'aura pas versé, dans la caisse municipale, le montant de sa souscription, déduction faite de la garantie, sera déchu de ses droits, sans mise en demeure, et les titres qu'il aura souscrits seront attribués à tout autre souscripteur qui en fera la demande; les sommes versées à titre de garantie, ne seront remboursées que dans le cas où le pla-

cement des obligations souscrites et dont le montant n'a pas été acquitté, sera effectué sans perte pour la ville.

Art. 6^e. Chaque obligation sera appuyée de coupons semestriels d'intérêts de dix francs (10 fr.) payables à partir du 25 septembre 1877, sur présentation à la caisse municipale.

Art. 7^e. Les tableaux d'amortissement seront déposés au secrétariat de la Mairie où il en sera donné communication, à toute réquisition.

Art. 8^e. Notre arrêté du 1^{er} novembre 1876 est rapporté. Les souscriptions reçues, en vertu de cet arrêté pour deux cent dix-sept obligations sont admises dans l'emprunt ouvert par le présent arrêté, et l'intérêt est élevé à cinq pour cent.

Art. 9^e. Pour tenir compte aux souscripteurs dudit emprunt des intérêts des versements qu'ils ont effectués, le receveur municipal est autorisé à leur payer, à ce titre, une somme de 1 fr. 50 c. pour la date du 5 mars prochain, par chaque obligation souscrite.

Art. 10^e. Le receveur municipal est autorisé à payer à vue les coupons d'intérêts du présent emprunt dont le montant lui sera alloué en dépense dans les comptes de gestion, sans autre justifications que leur représentation.

Art. 11^e. Le présent arrêté sera soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'Hôtel-de-Ville de Cahors, le 20 février 1877.

Le Maire, PAUL CANGARDEL.

En tenant compte des créations nouvelles, la France possède aujourd'hui soixante-dix-neuf écoles normales d'instituteurs et seize d'institutrices.

Ces établissements étant d'une insuffisance notoire, le ministre de l'instruction publique, pour activer le développement de l'instruction primaire, estime, qu'il serait désirable au premier chef que chaque département possédât une école normale des deux catégories.

Pour atteindre ce but, M. Waddington se propose d'engager les assemblées départementales dans cette voie, en leur accordant des subventions plus ou moins élevées pour frais de premier établissement.

Le département du Lot est l'un de ceux qui n'ont point d'école normale. Nous en avons possédé une jusqu'en 1852; mais depuis cette époque nous sommes obligés d'envoyer nos élèves-instituteurs à Montauban, ce qui a amené plusieurs fois des protestations et des réclamations au sein de notre Conseil général.

le savez, cet homme est à ma dévotion, et il m'a annoncé que de graves événements se préparaient dans cette maison.

— De quelle sorte ?

— Un mariage.

— Et le comte y consent ? Ne craint-il plus la colère de Marco ?

— Y consentir ! oh ! non ; il a toujours peur de Marco. Mais il est si sot ; la petite est folle de son amoureux ; sa mère la favorise en secret, et je ne serais pas étonné que...

— Il faut agir promptement, interrompit Lodrisio, et, coûte que coûte, empêcher ce mariage. Je veux bien que deux beaux yeux aient fait perdre l'esprit à Marco, mais quand il saura que la jeune fille ne peut plus lui appartenir, qu'il n'y a plus d'espoir, il s'emportera, fera quelque folie, il en a tant faites ! mais éloigné comme il l'est, occupé de sa nouvelle seigneurie, éméché par sa puissance, il finira certainement par s'apaiser.

— Eh bien, répliqua le châtelain de Rosate, il en est plus épris que vous ne sauriez croire, et il pourrait bien arriver qu'en apprenant ce mariage il entrât en fureur et la désirât plus que jamais. Mais j'y songe, si toute sa fureur allait se tourner contre moi, pour n'avoir pas mis obstacle à cette union !... Il y a encore autre chose. Mon ami m'a dit qu'il avait

vaguement entendu dire que les fiancés allaient quitter Milan, et se rendre ou ne sait où. Si la petite part, nous voilà dans de beaux draps. De deux choses l'une : Ou Marco devient tout à fait fou et se lance dans les aventures en nous entraînant dans sa perte, ou il conserve un peu de bon sens, et alors, que faut-il ? Comme vous venez de le dire, il ne s'occupera plus que des affaires de Toscane, ne serait-ce que pour détourner son esprit de ces lieux dont le souvenir ne ferait qu'augmenter sa douleur.

— A l'œuvre donc pour empêcher ce mariage, s'écria Lodrisio.

— C'est bientôt dit ! répondit Pelagrua, ce furent aussi les paroles de Marco quand je le quittais à Lucques, mais il ne veut pas qu'Ottorino coure le moindre danger.

— Quant à cela, nous verrons la marche avec moi, il ne faut pas avoir peur des chemins de traverse.

— Je ne me retire pas ; je vous exprime mes craintes avant de prendre un parti décisif. Quand il s'agira de mettre nos projets à exécution, vous verrez que je ne perdrai pas mon temps.

Vous me connaissez depuis peu, et jusqu'à présent, je n'ai pas pu... Vous verrez comment je me tirerai d'affaire.

— Oh oui ! tu me l'as bien prouvé dernièrement.

— Mais, reprit Pelagrua, si le diable s'est mis en travers, que pouvais-je y faire !

Ainsi se termina la conversation entre ces deux coquins.

Revenons maintenant à Ermeline et à Béatrix, que nous avons depuis longtemps abandonnées.

Depuis cette nuit où la jeune fille revint du festin, apportant la grâce de Lupo, à ses paroles incohérentes, à son air égaré, la mère avait acquis une cruelle certitude. Elle savait que son enfant avait inspiré à Marco une violente passion. A cette découverte imprévue, Ermeline fut vivement agitée par divers sentiments : effroi et pitié pour sa fille, mépris pour Marco. Bien qu'elle n'osât pas se l'avouer à elle-même, elle sentit se réveiller un moment son ancienne flamme. Elle ne put retenir sa colère, et pendant quelques instants, Béatrix ne lui parut plus aussi chère qu'auparavant.

A cette révélation inattendu de ses sentiments les plus cachés, elle eut honte, et, en quelque sorte, peur d'elle-même. Mais tout ce que ces sentiments n'avaient pas de pur et de maternel ne tarda pas à disparaître et fit place à son affection et à son inquiétude pour sa fille bien-aimée.

Par décret du Ministre des Travaux publics, en date du 19 février 1877, M. Edouard Ligonie, actuellement secrétaire en chef des bureaux de la Mairie, vient d'être nommé commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, à la gare de Figeac, en remplacement de M. Villedien, qui reçoit une autre destination.

Nous n'apprenons rien à nos lecteurs, dit l'Echo du Quercy, en leur rappelant que, pendant le temps que M. Ligonie a passé au secrétariat de la Mairie, tous ceux qui ont eu affaire à lui n'ont eu qu'à se louer de son bon vouloir et de son affabilité.

AVIS. — Le Maire de la Ville de Cahors à l'honneur d'informer les propriétaires que les étalons de la station de Cahors sont arrivés depuis le 1^{er} mars.

- Noms des chevaux qui composent la station : 1^o Intégral, 1/2 sang carrossier. 2^o Emir, pur sang arabe. 3^o Nikel, 1/2 sang léger.

CALENDRIER DU LOT. — Mars.

Table with columns: JOURS, FOIRES. Rows: 4 Diman., 8 Lundi, 6 Mardi, 7 Mercur., 8 Jeudi, 9 Vend., 10 Samedi. Includes Lunaisons du mois de Mars and times for D. Q., N. L., P. Q., P. L.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 février au 3 mars. Mariages. Costes, Pierre et Mespoulié, Lucie. Décès. Carla, Françoise, 84 ans, rue de la Liberté. Capoulat, Paul, 28 heures, rue Fangas. Bonnet, Jean, 77 ans, quai Ségur. Mejanès, Raymond, 76 ans, à Cavanis.

Théâtre de Cahors Direction de M. Boutines. Spectacle du Dimanche, 4 mars.

Thérèse ou l'Orpheline de Genève drame en 3 actes. Nos Bons Villageois comédie en 5 actes. Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS. Bordeaux, 1^{er} mars. Blé, 22-50 à 23 fr. les diverses qualités de la Vendée et de pays, les 80 kil. Farines, 49 fr. 50 les Nérac; 19 fr. les qualités de Couthures, du Centre et Marmande. Le tout les 50 kil. Mais ordinaires roux, 14 fr. 25; dito petits pour l'exportation, 16 fr.; dito blancs, 14 à 15 fr. Le tout les 75 kil. Mais blancs américains, 16 fr. les 75 kil. Avoines du Poitou, 12 fr. pris en gare; Bretagne, 11-50 les 50 kil., pris à bord; avoines de Philadelphie, 10-75 à 11 fr. Seigles, cotés 15 à 15 fr. 50 suivant qualité. Orge pour fourrage, 20 à 21 fr. les 100 kil.; pour brasserie, 23 fr. les 100 kil. Paille, 45 à 50 fr. les 100 bottes. Foin, 75 fr., sur qualité, les 100 bottes.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal). Versailles, 3 mars.

Un télégramme de Constantinople annonce que la paix entre la Serbie et la Porte a été signée hier, ainsi que cela était attendu.

Un télégramme de Berlin prête à la Porte l'intention d'adresser prochainement aux puissances une communication faisant remarquer que le gouvernement Turc a déjà commencé à mettre à exécution les réformes demandées par les puissances, mais qu'il lui sera bien difficile, sinon impossible, de procéder à des réformes réellement effectives tant que l'armée russe stationnera sur la frontière turque.

Bourse de Paris

Cours du 3 Mars. Rente 3 p. %..... 73.80 — 4 1/2 p. %..... 104.70 — 5 p. %..... 106.70

Table with columns: VALEURS DIVERSES au comptant, CLOTURE du 2 mars, CLOTURE précédente. Rows: Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Connaissant le sincère amour de Béatrix pour Ottorino, Ermeline ne pouvait espérer de la voir heureuse avec Marco lors même que ce dernier (chose incroyable) eût demandé sa main. Pour conjurer ce péril, elle lâta le mariage convenu avec le jeune chevalier. Elle se promettait ainsi d'enlever toute espérance à Marco, et plaçait en même temps sa fille sous la protection d'un époux.

Aussitôt que Visconti fut parti pour la Toscane, Ermeline travailla à obtenir le consentement de son mari à cette union qu'il avait lui-même désirée; mais le comte se mettait en fureur, et ne voulait plus se souvenir qu'il avait été le premier à encourager l'amour de sa fille qu'Ermeline voulait combattre. Cependant, les prières incessantes de sa femme, la douleur de Béatrix qu'il aimait sincèrement, le temps qui adoucissait peu à peu l'impression produite par les paroles et l'aspect de Marco, et par dessus tout l'idée que Marco était éloigné, embarrassé dans une multitude d'intrigues, occupé à bien d'autres affaires, finirent par changer ses idées. Ce qui le décida le plus, ce fut la nouvelle de l'entrée de Marco à Lucques. Il le crut alors assez solidement établi en Toscane pour n'avoir plus à s'inquiéter des affaires du Milanais.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 3 mars 1877. (94)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXII.

(Suite.)

Dans la soirée du surlendemain, Pelagrua vint retrouver Lodrisio et lui donna de nouveau l'assurance que rien n'avait transpiré de ses menées avec le Bavaurois et que l'empereur allait lever le siège et retourner en Allemagne.

Ainsi rassuré de ce côté, Lodrisio se montra plus affable avec Pelagrua et lui demanda des nouvelles de Béatrix et d'Ottorino.

— Grosses nouvelles ! répondit le châtelain de Rosate, heureux de rentrer dans les bonnes grâces de son maître. J'ai rencontré l'écurier du comte. Comme vous

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Études du Lot.

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du 1er mars 1877.

L'enseignement professionnel : ce qu'il est, ce qu'il doit être (2e article - fin), par Georges Lassez. La Hollande considérée comme asile de la Liberté (2e article - fin), par Gellion-Danglar. Les Chemins de fer (1er article), par Edmond Barbier. L'impôt et la Consommation, par Menier. La Justice criminelle en 1874, par Émile Gautier.

Chronique économique.

France. — La situation économique : I. Le calme industriel et commercial. — II. Travaux parlementaires divers. — III. Les filles légitimes de l'Etat. — IV. Le budget : a. L'instruction publique ; b. L'agriculture et le commerce. — V. Où en est la réforme fiscale, par Achille Mercier.

Angleterre. — La situation économique : I. L'exploitation de mines de charbons de terre en Angleterre. — II. Commerce extérieur de la Grande-Bretagne et de l'Irlande pendant le mois de janvier 1877, par Edmond Barbier.

Autriche-Hongrie. — La situation économique : Exposition de Paris. — Solution de la question de la Banque. — Propriétés et dettes de la Hongrie. — La réforme des impôts directs. — Impôt sur les revenus des compagnies anonymes. — Taxe du sucre. — Détrousse générale ; secours. — Rente d'or. — Chemins de fer. — Comptendu de la monnaie. — Statistique des machines à vapeur. — Compensation à Vienne. — La nouvelle révision des lois civiles du mariage, par Max-Wirth.

Société d'économie politique. Réunion de février : Les Chambres syndicales d'ouvriers, par Achille Mercier.

Bibliographie.

Bulletin économique. Actes officiels. — Chambre des députés. — Association pour le développement et l'amélioration des moyens de transport. — La population de la Guadeloupe et de ses dépendances en 1874. — Relevé des quantités de froment importées et exportées du 1er août 1876 au 31 janvier 1877. — Les chemins de fer italiens, par Georges Lassez.

Bulletin politique.

TOUR DU MONDE, Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 843e livraison. (3 mars 1877). — Texte : Voyage en Grèce, par M. Henri Belle. 1861-1868-1874. Texte et dessins inédits. — Douze dessins de F. Lix, E. Guillaume, H. Clerget, J. Stork, E. Ronjat, D. Lancelot et Sahib.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.

Sommaire de la 222e livraison (3 mars 1877). — Texte : Chloris et Jeannot, par Mme Colomb. — Le décapité parlant, par P. Vincent. — La passiflore, par Mme Barbé. — Heur et Malheur, par

Emma d'Erwin. — Mars, par Albert Lévy.

Dessins : Sahib, Faguet, Riou et Castelli. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

Journal illustré.

Sommaire de février 1877.

Texte : Partie officielle. — Concours d'animaux gras, par Ch. Valmont. — Machines agricoles, par C. Cauchois. — Exposition universelle de 1878. — Règlement général.

Gravures : Palais de l'industrie. — Vue de l'Exposition. — Les animaux exposés. — Les fruits, beurres, fromages, etc. — Instruments agricoles.

Bureaux : 35, rue St-Lazare, Paris.

On s'abonne chez M. Girma libraire, à Cahors.

QUATRIÈME ANNÉE.

JOURNAL DES JEUNES MÈRES

ILLUSTRÉ

Éducation de l'Enfant par sa Mère jusqu'à l'adolescence. Directeur scientifique : le Dr S.-E. Maurin. Président de la Société protectrice de l'enfance de Marseille.

Directeur littéraire et fondateur : Henry Bellaire

Secrétaire-général de la Société nationale des Amis de l'Enfance.

Abonnements : un an, 7 fr. Étranger, 8 fr. 50

TROISIÈME ANNÉE.

LA VIE DOMESTIQUE

revue de toute la famille

Dirigée par M. Henry Bellaire. Bureaux 71, rue des Saints-Pères, Paris.

La Vie Domestique est la publication de famille la plus complète de notre époque elle paraît tous les quinze jours en une belle livraison avec gravures, traitant de Littérature, Hygiène, Modes avec patrons Romains, Amusements en famille, Jeux d'esprit, Problèmes d'échecs, de Dames, de Cartes, de Dominos, Rébus, Charades, Enigmes, Logoglyphes, etc.

Un an : pour la France et l'Algérie, 10 fr. Étranger, 11 fr. 50.

Nombreuses primes.

Cette excellente publication est indispensable à toutes les mères de famille qui veulent bien élever et instruire leurs enfants, et avoir de bons conseils sur les modes et la toilette de leur petite famille. Réduction variée.

Prime gratuite du Journal des Jeunes Mères : La Gazette des Enfants, journal littéraire, amusant et instructif.

Bureaux : 71, rue des Saints-Pères, Paris.

MALADIES DE L'ESTOMAC

De tout temps les maladies de l'estomac ont fait le désespoir des malades et des médecins, par la variété de leurs formes, qui toutes paraissent exiger un traitement diffé-

rent, or c'est là une erreur. Les maladies de l'estomac, quels que soient leurs symptômes, qu'il s'agisse de gastralgies ou de dyspepsies, ont toutes la même cause, c'est une névrose spéciale du système nerveux, régulateur des fonctions digestives. La Poudre de Beaufort au Valériannate de Narcéine, par une action toute particulière, guérit avec une promptitude et une sûreté remarquables toutes les maladies de l'estomac. — Une boîte est expédiée franco et partout contre 5 fr., adressés à M. FREYSSINGE, pharmacien dépositaire, 97, rue de Rennes, Paris.

VILLE DE MARSEILLE

Emprunt autorisé par la loi du 24 fév. 1877

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

LE JEUDI 8 MARS 1877

à 259,462 OBLIGATIONS 3 0/0

AVEC PRIMES

Remboursables à 400 fr. EN 40 ANS.

COUPONS SEMESTRIELS DE 6 FRANCS Payables le 31 Janvier et 31 Juillet ; à Paris, au Crédit Foncier de France ; à Marseille, à la Recette municipale ; dans les Départements, aux Trésoriers généraux.

TIRAGES SEMESTRIELS : 15 AVRIL et 15 OCTOBRE

PRIMES : 300,000 fr. par année. 150,000 fr. par semestre. SOIT PAR SEMESTRE

1 obligation remboursée à 100,000 4 — à 10,000 40,000 10 — à 1,000 10,000 150,000

Par exception le premier tirage aura lieu le 15 juin prochain. Les souscripteurs y concourront avec les numéros de leurs titres provisoires.

Prix d'émission :

350 fr. par obligation libérée à la répartition 352 fr. 50 par obligation libérée dans les délais suivants :

25 fr. » en souscrivant ; 77 50 à la répartition ; 75 » du 4er au 10 avril ; 75 » du 1er au 10 mai ; 100 » du 4er au 10 juin.

352 fr. 50

En raison de l'échelonnement des versements, le premier coupon échéant le 31 juillet 1877 sera de 4 francs. Les titres définitifs seront délivrés jouissance du 31 juillet sans conformité de numéros avec les titres provisoires.

100,264 Obligations sont réservées par préférence aux porteurs de titres des emprunts de la ville de Marseille de 1862, 1863, 1865 et 1867. Ces souscripteurs auront droit dans la répartition à titre pour titre et à une soule en espèces, variant suivant les emprunts et fixée dans un barème distribué aux lieux de souscription.

Par suite, l'ensemble des obligations offertes à la souscription publique est formé :

1° De 159,198 Obligations ; 2° Du solde des 100,264 Obligations indiquées ci-dessus pour lesquelles les porteurs des anciens Emprunts n'auraient pas usé de leur ancien droit de préférence.

L'admission de ces Obligations aux Bourses de Paris, Marseille et Lyon sera demandée immédiatement après la répartition.

La Souscription sera ouverte

A PARIS, au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19, au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 24.

A MARSEILLE, à la Recette municipale, à la Trésorerie générale.

à la Société Marseillaise de Crédit Industriel et de Dépôts.

à l'Agence du Comptoir d'Escompte de Paris.

A LYON, à la Trésorerie générale, à l'Agence du Comptoir d'Escompte de Paris.

à la Société Lyonnaise de Dépôts et Comptes courants et de Crédit industriel.

DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez MM. les Trésoriers généraux et chez MM. les Receveurs particuliers des finances.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant les fonds sous pli recommandé ; mais les souscriptions par correspondance ne sont reçues que pour six obligations et au-dessus. Les souscriptions par liste, ne sont pas admises.

La Souscription sera close le 8 Mars, à 5 heures.

COMPAGNIE DES MINÉRAIS DE FER MAGNÉTIQUE de COLLO (Algérie)

Société Anonyme. — CAPITAL : 5 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : MM. le marquis d'ASSAS, propriétaire ; Le BRUN de VIRLOY, ingénieur civil des Mines ; GUNTZBERGER, Administrateur des Houillères de St-Eloi ; Comte de VALLETON, Maître de forges ; De NOMAISON, Ingénieur, Directeur des Mines de Lachapelle ; De BELCOUR, ancien Capitaine, Chef de Bureau Arabe en Algérie.

SOUSCRIPTION à 8,000 ACTIONS de 500 francs

Pendant la période d'organisation des travaux, les actions reçoivent un intérêt de 6 pour cent, soit 30 francs par an.

L'action de la Compagnie des Minerais

de fer magnétique de Collo constitue un placement de premier ordre et de tout repos. Ces minerais sont de qualité absolument supérieure, égaux à ceux des gîtes si renommés de Suède et de Mokta.

L'exploitation qui aura lieu à ciel ouvert, fournira aisément 200,000 tonnes par an.

Le prix de revient de la tonne est fixé à 7 francs par les Ingénieurs. Le prix de vente des minerais similaires est de 17 fr. En le réduisant à 14 francs afin d'éviter tout mécompte, il reste, au profit de la Société, un bénéfice de 7 francs par tonne, soit pour 200,000 tonnes, un bénéfice total annuel de UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS.

D'après ces calculs, l'action recevrait un dividende de 140 francs, représentant un revenu de plus de vingt-cinq pour cent.

Prix de Souscription : 500 francs

On verse : En souscrivant 100 francs Le 5 avril... 150 francs

Ensemble : 250 francs

Les autres versements seront appelés ultérieurement.

Après le deuxième versement, il sera délivré des Titres définitifs libérés de 250 francs.

La Souscription sera ouverte les Mardi 6 et Mercredi 7 mars.

Au siège social : 51, rue de Provence.

à Paris Chez M. Alfred PAZ, banquier, 46, rue de la Grange-Batelière.

Et chez tous les Banquiers, Agents de change et Changeurs, de Paris et des Départements.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Maladies de Poitrine

Prompt soulagement et guérison, Rhumes négligés, bronchites, gripes, toux d'irritation, par le sirop Coméra, dépôt à Cahors, pharmacie centrale M. Vinel, prix 2 fr. 50 et dans toutes les pharmacies.

ACHÉTEZ vos MONTRES

79, Grande-Rue, à Besançon, chez A. ROBERT, Fabriquant Économique reelle. — Garanties sérieuses.

Chiffres et Décorations à votre goût. Renseignements gratuits et francs.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES Accord et réparation — Vente, échange et location.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, 10. Maison de la pharmacie Vinel. G. KOLB Ci-devant à Strasbourg, rue des Hallebardes Médaille de bronze Médaille d'argent PHOTOGRAPHIE en tous genres et de toutes grandeurs SPÉCIALITÉ POUR GREQUES ET MOSAÏQUES PORTRAITS APRÈS DÉCÈS Agrandissement, Reproduction VUES ET MONUMENTS ON POSE PAR TOUS LES TEMPS Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

DRAGÉES DOCTEUR DEB toniques Dépuratives au copahivato de fer et de manganèse. Guérison certaine, sans injections et sans mercure, de toutes les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou anciennes, et des maladies des voies urinaires. Prix : 4 fr. POUDRE DU DOCTEUR DEB souveraine dans les maladies de la peau, Dartres, Boutons, Démangeaisons, etc. C'est un puissant fortifiant et dépuratif merveilleux des affections résultant d'un vice du sang ou de l'acreté des humeurs. Prix : 5 fr. Expédition franco, Formerie (Oise), pharmacie BELLOU, Dépôts à Paris, chez HUGOT, 19, r. Vieille-du-Temple et pharmacie TARIN, 9, place des Petits-Pères, A Cahors, pharmacie Dulac.

CONTOU BOULANGER Rue Saint-James, à Cahors. PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ. FAIT DES COQUES Tous les Dimanches.

MASTIC LHONNE-LEFORT 27 MÉDAILLES SEUL ADMIS A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867, reconnu le meilleur par tous les horticulteurs POUR GREFFER A FROID ET CICATRISER LES PLAIES DES ARBRES ET ARBUSTES (S'APPLIQUE AVEC UN COUTEAU OU UNE SPATULE) Employé dans les pépinières nationales, impériales, royales, françaises et étrangères. — FABRIQUE, 162, rue de Paris, 162, à Belleville - Paris. Se défier des nombreuses imitations et exiger la signature de l'inventeur sur chaque boîte. — Dépôt dans tout le département chez les principaux épiciers, grainetiers ou quincailliers et à Cahors, dépôt central pour le Lot, chez M. Vinel, pharmacien-drogiste.

ÉTABLISSEMENT THERMAL VICHY (Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS ET DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^e concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre. Dépôt : chez tous les Droguistes et pharmaciens.

MASTIC DULAC POUR GREFFER A FROID à l'usage de l'arboriculteur et du pépiniériste. Plusieurs Médailles et Mentions honorables. Emploi facile, réussite assurée des Greffes. — Dépôt général : pharmacie LACOMBE, à Cahors. Se trouve dans les principales épiceries.

E. HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8, Paris. NOTRE-DAME-DE-PARIS Roman de VICTOR HUGO NOUVELLE ÉDITION ILLUSTRÉE. 80 Livraisons à 10 centimes, 16 Séries à 50 centimes. En vente à Cahors, chez GIRMA, libraire.

MALADIES de la VESSIE Guéries par le SIROP de BLAYN aux Bourgeons de Sapin. Ce sirop, d'un goût agréable, est ordonné avec succès depuis 30 ans par les meilleurs médecins de Paris. 2^e f. et 4^e f. RHUMES CATARRHES, GRIPPE, IRRITATIONS de POITRINE guéries par le SIROP et PÂTE de BLAYN aux Bourgeons de Sapin et au Baume de Tolu. 1^{er} 50 la boîte. BLAYN, ph., 7, r. Marché-St-Honoré, Paris, et dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

EPILEPSIE Guérit par correspondance le Dr KILLISCH, médecin spécialiste à Dresde (Saxe), Wilhelmsplatz, 4. — Guérison : plus de 8,000